

INSCRIPTION LA REUNION

Pré-Rentrée Août 2026

Suivi annuel PASS/LAS 2026-2027

COORDONNÉES

Étudiant(e)

Nom : Prénom :
 Né (e) le : à :
 Tél. portable : Lycée :
 Email étudiant(e) : @

Parents

Nom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél 1. :
 Tél 2. :
 Email parents 1 : @
 Email parents 2 : @

SCOLARITÉ

Baccalauréat : Spé1 : Spé2 : Lycée :

Si bac antérieur, scolarité post bac :

Stage de Pré-rentrée Classique Aout 2026	<input type="checkbox"/> 1440 €
Suivi Annuel PASS *	<input type="checkbox"/> 3760 € ou <input type="checkbox"/> 470 € + 5 x 660 €
Suivi Annuel LAS *	<input type="checkbox"/> 2600 € ou <input type="checkbox"/> 470 € + 5 x 430 €
Pack **	
Pré-rentrée + Suivi annuel PASS	<input type="checkbox"/> 5200 € ou <input type="checkbox"/> 470 € + 7 x 680€
Pré-rentrée + Suivi annuel LAS	<input type="checkbox"/> 4040 € ou <input type="checkbox"/> 470 € + 7 x 510€

* : Règlement en 1 fois ou mensualisation en 5 fois par prélèvements SEPA (octobre 2026 à février 2027) après versement de l'acompte de 470€

** Règlement en 1 fois ou mensualisation en 7 fois par prélèvements SEPA (octobre 2026 à février 2027) après versement de l'acompte de 470€

Retour du dossier par mail (contact@cours-acces.fr) ou courrier :

- Le dossier d'inscription rempli et signé
- Le règlement de l'acompte de 470€ pour réservation de la place, par chèque ou virement
- Le mandat de prélèvement SEPA daté et signé et un RIB associé pour les prélèvements mensuels
- Une photo d'identité récente
- Le dernier bulletin trimestriel

Nous avons pris connaissance des conditions générales et financières au dos et nous les acceptons.

Fait à : le :

Noms et Signatures :

Responsable des paiements

Étudiant

CONDITIONS GÉNÉRALES

ÉCHÉANCIER

MODALITES DE PAIEMENT

➤ En cas de non-paiement aux dates indiquées, les mesures suivantes sont appliquées :

- 1) Après 15 jours de retard suivant l'échéance, copies, notes et classements ne sont plus communiqués à l'étudiant(e) et l'accès à l'espace étudiant du site internet est suspendu.
- 2) Après un mois de retard, l'étudiant(e) n'est plus accepté(e) en séance, le paiement restant exigé.
- 3) 20 € de frais bancaire seront facturés par prélèvement SEPA rejeté.

➤ Remboursement en cas d'annulation de l'inscription

Abandon notifié avant le 16 août 2026 pour les inscrits au stage d'août 2026 :

En cas de changement d'orientation sans refus de Parcoursup ou renoncement aux vœux vers une année PASS à Bordeaux avant la clôture de la phase principale, nous remboursions l'acompte versé après retenue de 160 € pour frais de dossier.

En cas de refus par Parcoursup, ou en cas d'échec au bac, nous remboursions la totalité de l'acompte versé sur justificatif fourni avant le 31 août 2026.

Il est nécessaire de maintenir ses vœux vers l'année PASS /LAS à jusqu'à la date de clôture de la phase principale en juillet 2026.

Aucun remboursement ne sera fait, si la notification d'échec au bac ou de refus de Parcoursup est faite après le 31 août 2026.

Abandon notifié après le 20 août 2026 : La pré-reentrée est due dans sa totalité. Aucune autre somme ne sera exigée au titre du suivi annuel PASS.

Toute pré-reentrée commencée est due dans son intégralité

Arrêt ou abandon en fin de pré-reentrée

Il doit nous être notifié avant la fin de la pré-reentrée (12 septembre 2026). Dans ce cas, le suivi annuel ne sera pas du.

Abandon notifié après le 13 septembre 2026 et avant le 31 octobre 2026

Il sera facturé un montant forfaitaire de 25 € par heure inscrite à l'emploi du temps jusqu'à la date de notification de l'arrêt incluse avec un minimum de 1 mensualité, les sommes versées en sus seront remboursées.

Abandon notifié après le 1er novembre 2026 : La totalité des sommes correspondant au suivi annuel PASS ou LAS est due.

Toutes les notifications doivent nous être adressées par email ou par courrier recommandé.

CONSIGNES DE DISCIPLINE et PEDAGOGIQUES (En cas d'exclusion : les mêmes modalités de remboursement seront appliquées.)

- Interdiction d'apporter des boissons alcoolisées ou des drogues dans l'établissement, et de fumer dans les locaux.
- Respect de l'environnement : attitude envers le voisinage - interdiction de stationner sur les trottoirs, devant les garages et portes d'entrée (organisez-vous en arrivant à l'avance).
- Respect des consignes de sécurité.

Le suivi du Cours Accès permet la construction d'un travail d'ensemble, et l'assiduité des étudiants est impérative.

- Une discipline particulière est exigée pendant les séances : respect des horaires, silence...
- Les téléphones portables doivent être éteints en épreuves et séances.
- Toute absence doit être signalée dès que possible.
- Chaque étudiant doit respecter les jours, horaires et salles prévus pour le groupe dont il fait partie.

MÉDIATION

En vertu de l'article L152-1 du code de la consommation est préalablement à tous litiges, le consommateur est informé qu'il peut mettre en œuvre la procédure gratuite de médiation en vue de la résolution amiable de tous litiges.

Pour ce faire il s'adressera à Médiation de la Consommation & Patrimoine, 12 Square Desnouettes, 75015 PARIS ; <http://www.mcpmediation.org>

DROIT A L'IMAGE et RGPD

En m'inscrivant, j'autorise le Cours Accès et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le Cours Accès s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je n'autorise pas le droit à l'image

En m'inscrivant, j'accepte de recevoir des informations sur les offres pédagogiques destinées aux étudiants inscrits en faculté de médecine et exclusivement proposées par les établissements d'enseignement et de formation de la société Hippocrate Phi4, JACOB BIDCO, Société par actions simplifiée, Siège social : 11, rue de l'Arsenal – 75004 Paris - 894 181 593 RCS Paris - Pour toute opposition à ces dispositions, un mail doit être envoyé à : contact@cours-acces.fr

Paraphes